

ASSEMBLÉE DU 9 JANVIER 2017

À une assemblée régulière de la Municipalité de Saint-Cuthbert, dans le comté de Berthier, tenue à l'heure et au lieu ordinaire de ses délibérations, lundi le neuvième jour du mois de janvier de l'an deux mille dix-sept et à laquelle sont présents :

M. le Maire : Bruno Vadnais

Les membres du conseil : M. Éric Deschênes
M. Pierre Ducharme
M. Yvon Tranchemontagne
M. Michel Laferrière
M. Jean-Pierre Doucet
M. Gérald Toupin

Formant quorum sous la présidence de M. Bruno Vadnais, le directeur général est également présent.

ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR.....	425
1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	426
2. PÉRIODE DE QUESTIONS	426
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU 5, DU 12 DU 19 ET DU 27 DÉCEMBRE 2016.....	427
3.1 DOSSIER DE L'AÉRODROME	427
4. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DU MOIS DE NOVEMBRE 2016.....	427
5.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	427
5.1. CENTRE DE PRÉVENTION DE SUICIDE DE LANAUDIÈRE.....	427
5.2. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE PANDA LANAUDIÈRE NORD.....	427
5.3. PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES.....	428
5.4. RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À L'ADMQ ET À L'OPTION ASSURANCE.....	429
5.5. RAPPORT ANNUEL DU TEMPS DES EMPLOYÉS ET DE LA GESTION DES PLAINTES.....	429
5.6. AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES.....	429
5.7. INFORMATIONS LÉGALES SUR LES DÉROGATIONS MINEURES MINI-SCRIBE.....	429
5.8. PROJET DE LOI 122	430
<i>La loi sur les gouvernements de proximité en six thèmes.....</i>	<i>430</i>
5.9. HONORAIRES DE L'AVOCAT 2016 POUR LA COUR MUNICIPALE	432
5.10. PROJETS DU CONSEIL.....	432
5.11. COMITÉ DE CITOYENS.....	432
6.0. SÉCURITÉ PUBLIQUE.....	433
6.1. LE PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE LORS DE MESURES D'URGENCE	433
7.0. TRANSPORT ROUTIER	433
7.1. REDDITION DE COMPTES PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL.	433
7.2. LIGNAGE DES CHEMINS MUNICIPAUX.....	433
7.3. BALAI MÉCANIQUE	433
7.4. ACHAT D'UN TRACTEUR.....	434
7.5. ACHAT D'UN NOUVEAU CAMION	434
7.6. SIGNALISATION ROUTIÈRE	434
7.7. PLAINTES DE DÉNEIGEMENT.....	434
7.8. ÉCLAIRAGE PUBLIC.....	435
7.9. TRAVERSE DES VOIES FERRÉES	435
7.10. LES PONTS.....	435

7.11. TRAVAUX CHEMINS.....	435
7.12. PROGRAMME D'HYDRO-QUÉBEC BRANCHÉ AU TRAVAIL.....	436
8.0. HYGIÈNE DU MILIEU.....	436
8.1. PROGRAMME D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE.....	436
8.2. RÉNOVATION DE LA CENTRALE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE.....	436
8.3. AUDIT DE LA CENTRALE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE.....	436
8.4. REDISTRIBUTION DES REDEVANCES POUR L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.....	437
8.5. COLLECTE DES MATIÈRES PUTRESCIBLES.....	437
8.6. PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES.....	437
8.7. FORMATION POUR LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES.....	437
8.8. VIDANGE ET MESURAGE DES FOSSES SEPTIQUES.....	437
9.0. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE.....	438
9.1. VERSEMENT À L'OMH DE LA CONTRIBUTION DE LA MUNICIPALITÉ.....	438
9.2. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'OMH 2017.....	438
9.3. EMBELLISSEMENT ET AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS.....	438
9.4. ACCÈS ET AMÉNAGEMENT À LA RIVIÈRE PAR LE PARC MUNICIPAL.....	438
9.5. ENGAGEMENT D'UN DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS.....	438
9.6. MAISON INCENDIÉE RANG SAINT-ANDRÉ S.O.....	439
10.0 LOISIR ET CULTURE.....	439
10.1. HOCKEY MINEUR, PATINAGE ARTISTIQUE ET AUTRES.....	439
10.2. FESTIVITÉS ANNUELLES.....	439
10.3. CONTRIBUTION À DES ORGANISMES.....	439
10.4. SUIVI DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET LA DÉMARCHE AMIS DES AÎNÉS.....	440
10.5. BIBLIOTHÈQUE.....	440
10.6. TABLES PIQUE-NIQUE, BANCS ET BACS.....	440
10.7. SUBVENTION DU DÉPUTÉ POUR L'ŒUVRE DE MME YOLANDE HARVEY.....	440
10.8. PROGRAMME FONDS POUR L'ACCESSIBILITÉ.....	440
10.9. CHAISES ET TABLES POUR L'ANCIEN CHALET DES LOISIRS.....	440
10.10 EMPLOI ÉTÉ CANADA.....	441
10.11 LEADER COMMUNAUTAIRE POUR LES FÊTES DE CANADA 150.....	441
11.0. LISTE DES TRAVAUX PUBLICS.....	441
12.0. COURRIER.....	442
13.0. PÉRIODE DE QUESTIONS.....	442
14.0. ADOPTION DES COMPTES.....	442

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Sylvain Fafard demande s'il y a eu une visite de la propriété de M. Guillaume Narbonne.

- La visite sera faite par le nouvel inspecteur en bâtiments.

Mme Huguette Brizard interroge le conseil sur les zones de mouvement de terrain sur la propriété de M. Jean-Claude Destrempe.

- La Municipalité a demandé un rapport à un expert puisqu'il s'agissait d'une erreur de la MRC.

Mme Huguette Brizard aimerait que les procès-verbaux du conseil soient mis sur le site web plus rapidement.

M. Gerry Thériault mentionne au conseil qu'il y a des VTT qui circulent sur le Petit Rang Ste-Catherine.

- Il y a seulement une traverse de VTT sur le Petit Rang Sainte-Catherine et il n'y a pas d'autorisation de circuler.

M. Étienne Bertrand donne des informations sur la soirée du 18 janvier prochain avec les conférenciers invités de Neuville.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU 5, DU 12 DU 19 ET DU 27 DÉCEMBRE 2016.

rés. 01-01-2017

Il est proposé par M. Gérald Toupin appuyé par M. Michel Laferrière et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte les procès-verbaux de l'assemblée du 5, du 12, du 19 et du 27 décembre de l'an deux mille seize avec dispense de les lire puisque les membres du conseil en ont pris connaissance avant la tenue de la présente assemblée.

Adopté à l'unanimité

3.1 DOSSIER DE L'AÉRODROME

Nous avons reçu les honoraires de Bélanger et Sauvé pour le mois de novembre au montant de 1 380\$.

4. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DU MOIS DE NOVEMBRE 2016

Le directeur dépose le rapport financier du mois de novembre 2016. Ce rapport est conforme aux nouvelles dispositions du code municipal relativement au contenu des rapports financiers.

5.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1. CENTRE DE PRÉVENTION DE SUICIDE DE LANAUDIÈRE.

Cet organisme intervient auprès des personnes aux prises avec un problème relié au suicide et dessert toutes les municipalités de Lanaudière.

Le conseil n'a pas l'intention de donner suite à la demande.

5.2. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE PANDA LANAUDIÈRE NORD.

L'organisme Personnes Aptes à Négocier le Déficit d'Attention demande une aide financière pour le fonctionnement et les activités de l'organisme. PANDA est l'organisme de référence concernant le trouble de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité.

Le conseil n'a pas l'intention de donner suite à la demande.

5.3. PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES

Des modifications seront apportées au Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) à compter du 1er janvier 2017. Le transfert de l'administration du programme sera en vigueur à compter du 1er janvier 2017, en conformité avec la date d'application annoncée dans le cadre du budget 2016-2017.

Les municipalités n'auront pas à remplir le formulaire prescrit lors de l'envoi des comptes de taxes ou des comptes de taxes complémentaires pour l'exercice financier 2017. Elles devront toutefois continuer de transmettre le fichier électronique de données de taxation au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), sans aucun changement à la méthode en vigueur actuellement.

Avant le 1^{er} janvier 2017 :

- Le PCTFA est entièrement administré par le MAPAQ.
- l'exploitation agricole doit être enregistrée auprès du MAPAQ ;
- l'exploitation agricole doit être située en zone agricole ;
- le revenu agricole brut minimal doit être de 5 000 \$;
- le revenu agricole brut minimal doit être de 5 \$ par 100 \$ de valeur foncière admissible ;
l'exploitation doit respecter la Loi sur la qualité de l'environnement et les règlements correspondants.

Le crédit se calcule comme suit :

- 100 % des premiers 300 \$ de taxes municipales, de taxes scolaires et de compensations pour services municipaux admissibles ;
- 70 % de l'excédent des premiers 300 \$;
- 85 % de la portion des taxes municipales admissibles applicable aux terres d'une valeur supérieure à 1 813,67 \$ l'hectare (sujet à l'indexation annuelle).

Après le 1^{er} janvier 2017

Le MAPAQ demeurera responsable de :

- l'enregistrement d'une exploitation agricole ;
- La demande de participation au PCTFA.

Revenu Québec deviendra responsable du **remboursement du crédit** de taxes foncières agricoles.

Seules les deux conditions suivantes devront être remplies pour bénéficier du PCTFA :

- l'exploitation agricole devra être enregistrée auprès du MAPAQ ;
- l'exploitation agricole devra être située en zone agricole.

Le crédit se calculera comme suit :

- 78 % du total des taxes municipales admissibles ;
- 78 % du total des compensations pour services municipaux admissibles.

Le **taux unique** de 78 % sera en vigueur pour les exercices financiers 2017 et 2018. Après le 31 décembre 2018, le taux sera rajusté annuellement et publié par Revenu Québec

5.4. RENOUELEMENT DE L'ADHESION A L'ADMQ ET A L'OPTION ASSURANCE.

La Municipalité n'a pas encore reçu la demande de renouvellement de l'ADMQ. Le sujet est reporté à la prochaine assemblée.

5.5. RAPPORT ANNUEL DU TEMPS DES EMPLOYÉS ET DE LA GESTION DES PLAINTES.

Le directeur général déposera à la prochaine assemblée le rapport du temps des employés pour l'année 2016. Le rapport montre la compilation des heures supplémentaires, les heures reprises en temps et les jours de maladie. Vu que les cartes de temps de certains employés ne sont pas compilées à l'informatique, le directeur ne peut déposer le rapport à la présente assemblée.

Le directeur a programmé un nouveau fichier pour la gestion des plaintes, mais il n'a pas été complété à toutes les occasions en 2016. En 2017, on devrait faire l'enregistrement des plaintes et en faire le suivi.

5.6. AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES.

rés. 02-01-2017

Il est proposé par M. Éric Deschênes appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le versement d'une aide financière de 500\$ pour aider au fonctionnement des organismes communautaires suivants :

- 1- L'AFEAS
- 2- Le Club de l'Âge d'Or
- 3- Le conseil d'établissement de l'école
- 4- Les Amis de la Chicot.
- 5- Les Chevaliers de Colomb de Saint-Cuthbert
- 6- Le Club FADOQ Belmond

Adoptée à l'unanimité

5.7. INFORMATIONS LÉGALES SUR LES DÉROGATIONS MINEURES MINI-SCRIBE

La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adoptée en 1979, est venue accorder des pouvoirs beaucoup plus précis aux municipalités concernant l'aménagement de leur territoire, tant au niveau du zonage, de la construction que du lotissement. Les MRC ont eu pour mandat d'adopter des schémas d'aménagement. Les municipalités se sont vues obligées d'adopter ou de modifier leur réglementation afin de les rendre conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et conformes aux dispositions spécifiques du document complémentaire. Les règlements ont une caractéristique commune : la rigidité. Ils prescrivent des normes précises qui doivent être appliquées par l'officier responsable et elles ne laissent pas place à interprétation. Or, souvent leur application stricte n'est pas adaptée à des situations particulières. Il est vite apparu « qu'une telle rigidité pouvait représenter un handicap important à une gestion urbanistique efficace et réaliste.

Le législateur est donc intervenu afin de permettre aux municipalités d'adopter des règlements spéciaux en matière d'urbanisme, pour bénéficier d'une certaine marge de manœuvre dans l'application de la réglementation de base, lorsque des cas particuliers sont présentés. Il s'agit des règlements sur les dérogations mineures, sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), sur les usages conditionnels et sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI). Attardons-nous au règlement sur les dérogations mineures qui est devenu « un outil indispensable à tout conseil municipal soucieux de pouvoir, occasionnellement, adapter sa réglementation à des situations particulières où la rigidité inhérente aux normes de zonage et de lotissement doit être écartée. Pour être en mesure d'accorder des dérogations mineures, il faut d'abord que la municipalité ait un comité consultatif d'urbanisme. De plus, elle doit adopter un règlement-cadre pour l'autoriser à émettre des

dérogations mineures à l'égard des dispositions de sa réglementation qu'elle identifie. Généralement, les municipalités prévoient qu'elles sont habilitées à accorder des dérogations mineures sur toute disposition de leur règlement de zonage et de leur règlement de lotissement, autre que celles qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol. De plus, la dérogation doit respecter les objectifs du plan d'urbanisme de la municipalité et elle ne peut pas viser un immeuble situé dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique (zone inondable, zone de glissement de terrain, etc.). Par la suite, chaque cas est étudié à son mérite, soit en fonction de ses particularités propres. Une visite du terrain est toujours utile et souvent, un plan de localisation permet de mieux identifier la dérogation demandée et de la comparer à la norme applicable. L'exercice doit être fait en fonction des immeubles et non pas du propriétaire. Si une dérogation mineure est accordée et qu'ultérieurement, il y a cession de l'immeuble ou des immeubles voisins, il faut être conscient que la dérogation mineure continuera d'être valable, car elle bénéficie à l'immeuble concerné. Quand une dérogation mineure est demandée, il y a un mécanisme de publicité qui est prévu. Plusieurs municipalités vont même un peu plus loin, et nous le recommandons, en avisant expressément les propriétaires contigus, lorsqu'il s'agit d'une question qui concerne les marges de recul, la hauteur d'un bâtiment ou d'autres éléments pouvant affecter les voisins immédiats. Ces derniers ont un intérêt particulier à faire valoir leur point de vue. Parfois, certains s'interrogent sur le fait de remettre entre les mains du comité consultatif d'urbanisme, pour recommandation, et entre les mains du conseil municipal, pour décision, le pouvoir d'accorder des dérogations alors que l'inspecteur municipal lui a pour responsabilité d'appliquer la réglementation telle qu'elle existe. D'abord, lorsqu'une municipalité a un règlement lui permettant d'accorder des dérogations mineures, l'officier responsable a la responsabilité d'informer un demandeur de permis, si sa demande n'est pas en tous points conforme, qu'il est possible de procéder par dérogation mineure. Pour obtenir une dérogation mineure, le propriétaire doit formuler sa demande auprès de la municipalité. Par la suite, elle est soumise pour consultation au comité consultatif d'urbanisme qui fait une recommandation au conseil municipal. Un avis public est publié aux frais du demandeur, au moins 15 jours avant la tenue de la séance du conseil à laquelle ce dernier va statuer sur la demande.

Le conseil, après avoir reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme et avoir entendu les représentations des personnes présentes à l'assemblée, rend une décision par résolution. La dérogation peut être assortie de conditions que le conseil fixe en adoptant la résolution qui l'accorde. De plus, il faut rappeler que les municipalités sont formées des habitants et des contribuables de leur territoire (art. 13, Loi sur l'organisation territoriale municipale). Le conseil municipal est élu pour administrer pour et au nom des citoyens et la Loi sur les compétences municipales nous a rappelé que les municipalités ont comme mandat de « répondre aux besoins municipaux, divers et évolutifs, dans l'intérêt de leur population ». Même si la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme est une loi distincte de la Loi sur les compétences municipales, il demeure que l'objectif, en matière d'urbanisme, est d'assurer un développement harmonieux de la municipalité, dans le respect du voisinage, mais également de permettre aux personnes de réaliser leur projet dans la mesure des objectifs de la réglementation. La plupart des municipalités ont un règlement leur permettant d'accorder des dérogations mineures et cela constitue, sans aucun doute, un outil indispensable pour elles.

5.8. PROJET DE LOI 122

La loi sur les gouvernements de proximité en six thèmes

RECONNAISSANCE DU STATUT DE GOUVERNEMENT DE PROXIMITÉ

Reconnaissance des municipalités comme des gouvernements de proximité et déclaration à cet effet. Table Québec-municipalités : une rencontre par année sera présidée par le premier ministre.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Permettre aux municipalités de délimiter sans approbation référendaire des zones de requalification devant prioritairement faire l'objet de rénovation urbaine, de réhabilitation ou de densification. Abolition des référendums décisionnels en matière d'urbanisme pour

les villes de Montréal et Québec. Marge de manœuvre accrue en matière de zonage et de lotissement. Accroître la capacité à mettre en place davantage d'espaces verts et d'espaces de récréation. Possibilité d'exiger une contribution pour fins de parcs supérieure à 10 % afin de favoriser le maintien d'espaces verts en milieu urbain et la création d'espaces publics. Octroyer à neuf villes exerçant des compétences de MRC la possibilité de se doter d'un seul document de planification. Mesures en matière de gestion du territoire agricole. Consultation du milieu municipal préalablement à l'adoption des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT) et clarifier ces orientations lors de leur renouvellement. Renforcer l'accompagnement offert aux MRC dans leurs démarches de planification en aménagement du territoire. Adopter une orientation gouvernementale en aménagement du territoire applicable à la gestion des hydrocarbures.

TRANSPARENCE ET INFORMATION AUX CITOYENS

Possibilité pour les municipalités de diffuser leurs avis publics sur Internet et par tout autre mode de publication complémentaire. Obligation de faire précéder l'adoption de tout règlement de la présentation d'un projet de règlement à une séance précédente. Adaptation, pour le milieu municipal, du règlement sur la diffusion de renseignements sur Internet par les municipalités et sur la protection des renseignements personnels. Allègement du fardeau administratif des municipalités par la réforme du rapport financier. Obligation de déposer une politique de consultation publique en ce qui concerne les modifications ou les révisions de tout plan et règlement d'urbanisme.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Mise sur pied du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) doté à terme d'une enveloppe annuelle de 100 millions de dollars. Augmentation de la limite prévue au pouvoir d'aide à l'exploitant d'une entreprise privée à 250 000 \$ pour l'ensemble des municipalités et à 300 000 \$ pour les villes de Québec et de Montréal. Habilitier une MRC à créer et à administrer elle-même un fonds de développement économique. Prévoir que toute décision relative à l'administration de certaines sommes sera prise, au sein du conseil de la MRC, par une double majorité particulière.

FISCALITÉ ET FINANCES MUNICIPALES

Assouplissement et simplification des règles applicables à l'impôt foncier. Assouplissement de la mesure d'étalement de l'évolution des valeurs foncières et de celle de dégrèvement. Pouvoir d'imposer aux immeubles non résidentiels des taux de taxes foncières. Favoriser la diversification des sources de revenus en accordant un pouvoir général de taxation. Pouvoir d'exiger des redevances réglementaires dans les domaines de compétence des municipalités. Pouvoir d'imposer des droits de mutation d'un taux plus élevé à la partie des transactions qui excède 500 000 \$. Allègement des règles encadrant la gestion financière relativement à l'utilisation des revenus ordinaires.

GOUVERNANCE ET POUVOIRS DE LA MUNICIPALITÉ

Exemption de l'approbation référendaire des règlements d'emprunt pour certains travaux et projets. Abolition de l'autorisation préalable du ministre pour les engagements de crédit. Pouvoir des municipalités de déterminer les modes d'adjudication des contrats de moins de 100 000 \$. Possibilité de choisir le mode de mise en concurrence pour les contrats de 100 000 \$ et davantage de flexibilité pour l'octroi des contrats. Pouvoir élargie en matière de cautionnement. Assimilation de certaines coopératives à un organisme sans but lucratif aux fins de l'application des lois municipales. Pouvoir du ministre d'autoriser une municipalité à verser des compensations à des soumissionnaires non retenus lorsqu'elle utilise le mode avec discussion et négociation. Pouvoir du conseil municipal de fixer la rémunération de ses membres. Délégation de compétences à la MRC et facilitation de la déclaration de compétences par une MRC. Obligation pour le demandeur d'un permis d'alcool de détenir un certificat du greffier de la municipalité attestant que la demande est conforme à la réglementation d'urbanisme de la ville. Nouveaux pouvoirs en matière de gestion des immeubles détériorés. Hausser à 10 000 \$ le montant minimal et à 250 000 \$ le montant maximal d'amendes relatives à la démolition d'immeubles. Possibilité pour les municipalités de prévoir qu'un demandeur puisse transmettre le programme de réutilisation du sol dégagé après l'approbation préliminaire de sa demande par le comité de démolition. Accorder au conseil d'une

municipalité locale ou d'une MRC la possibilité de conférer au maire ou au préfet un pouvoir disciplinaire de suspension sans traitement. Pouvoir de désaveu du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports. Prévoir que les travaux compensatoires ou une partie de ceux-ci pourront être remplacés par des mesures alternatives (ex. : IMPAC). En situation d'urgence et pour certains travaux requis dans un cours d'eau, éliminer l'obligation pour les MRC d'obtenir un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques avant de procéder à ceux-ci.

5.9. HONORAIRES DE L'AVOCAT 2016 POUR LA COUR MUNICIPALE

Le montant des honoraires se chiffrent à 1 430.90\$ pour les frais juridique de la cour municipale. Le montant forfaitaire pour l'année était de 1 200\$. Il y a des frais de déplacement d'ajouter.

5.10. PROJETS DU CONSEIL

Informatique poste directeur adjoint

rés. 03-01-2017

Il est proposé par M. Pierre Ducharme appuyé par M. Michel Laferrière et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise l'acquisition d'un nouvel ordinateur pour le poste du directeur adjoint de la Cie Dell avec le logiciel Office Pro 2016 pour un montant n'excédant pas 2 000\$ comprenant l'ordinateur, les logiciels et la configuration.

Adoptée à l'unanimité.

Switch SG300-52MP et convertisseurs

rés. 04-01-2017

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Gérald Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le remplacement par la MRC de la switch et des convertisseurs du réseau local du système informatique de la Municipalité de Saint-Cuthbert au coût approximatif de 2 300\$.

Adoptée à l'unanimité.

Numérisation des archives

On continuera à utiliser les services de Naomie Rousseau pour la numérisation et le classement des archives pour un budget maximum de 5 000\$.

Gestion conseil SMI

Évaluation de l'efficacité de temps de travail des employés aux travaux publics au coût de 12 860 \$ à 16 805\$ selon le nombre de jours alloué.

5.11. COMITÉ DE CITOYENS

rés. 05-01-2017

Il est proposé par M. Éric Deschênes appuyé par M. Pierre Ducharme et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte de défrayer les coûts du notaire pour la livraison d'une charte (lettres patentes d'un organisme sans but lucratif) pour le comité de citoyens.

Adoptée à l'unanimité.

6.0. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1. LE PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE LORS DE MESURES D'URGENCE

La révision du plan de sécurité civile qui a débuté voilà deux ans se poursuivra en 2017. Une autre formation sera également organisée par la MRC concernant la mise en place du plan de sécurité civile par les personnes responsables.

Une copie de la Phase 1 du plan des mesures d'urgence de la municipalité sera remise aux personnes incluses dans la liste de distribution du plan. La MRC demande que la copie du plan de chaque personne soit dans un cartable de couleur rouge. Lors de la remise du plan il faudrait leur mentionner d'en prendre connaissance, ils vont voir les responsabilités qui leur incombent. Il est également très important que l'on retrouve une copie du plan dans le centre de coordination, les responsables de mission devraient faire suivre avec eux leur copie du plan.

6.2. SIMULATION D'UNE SITUATION DE MESURES D'URGENCE.

Il y aura une simulation d'une situation des mesures d'urgence dans nos locaux. Présentement, la direction du service d'incendie écrit un scénario de l'évènement qui fera que notre municipalité sera en mesure d'urgence. On doit aviser les responsables des missions et les élus à se préparer à cette simulation.

M. Brazeau nous rencontrera individuellement pour nous présenter le scénario retenu. Un ou des responsables du ministère de la Sécurité publique seront sur place pour nous évaluer et apporter des modifications s'il y a lieu.

7.0. TRANSPORT ROUTIER

7.1. REDDITION DE COMPTES PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL.

Le Ministère des Transports ne demandera pas une reddition de comptes pour le programme d'entretien du réseau routier municipal. La prochaine édition sera intégrée au rapport financier du MAMOT et nécessitera pas l'attestation de déclaration du vérificateur.

7.2. LIGNAGE DES CHEMINS MUNICIPAUX

Lors des discussions des prévisions budgétaires, il a été décidé de négocier avec un entrepreneur qui donnera un service adéquat et surtout qui effectuera les travaux avant le 15 juillet de chaque année au lieu de prendre le plus bas soumissionnaire. Comme, il s'agit d'un contrat de moins de 25 000\$, la municipalité n'est pas obligé de demander des soumissions et elle peut négocier avec un entrepreneur.

7.3. BALAI MÉCANIQUE

rés. 06-01-2017

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Michel Laferrière et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le directeur des travaux publics à faire effectuer au printemps prochain, le balayage des rues du village par un camion spécialisé en utilisant les services d'un entrepreneur.

Adoptée à l'unanimité

7.4. ACHAT D'UN TRACTEUR.

rés. 07-01-2017

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Gérald Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert ira en appel d'offres par invitation pour la location achat d'un tracteur de moins de 100 000\$ dollars en offrant notre tracteur en échange. Il est également résolu que le conseil autorise les employés municipaux à préparer un devis pour l'appel d'offres et que les fournisseurs suivants seront invités à soumissionner :

Machineries Nordtrac à Saint-Barthélemy (Massey Ferguson)
Agritex Berthierville (John Deere)
Raymond Lasalle Inc. à Saint-Thomas (Ford et New Holland)
Laramée André tracteur à Saint-Norbert
Centre Agricole Berthierville (Case)

Adoptée à l'unanimité

7.5. ACHAT D'UN NOUVEAU CAMION

rés. 08-01-2017

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Gérald Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de saint-Cuthbert ira en appel d'offres pour la location achat d'un nouveau camion de voirie en offrant notre camion en échange. Il est également résolu que le conseil autorise les employés municipaux à préparer un devis pour l'appel d'offres et que les fournisseurs suivants seront invités à soumissionner :

Réjean Laporte et Fils à Saint-Norbert
Paillé Automobile à Berthierville
Albi à Joliette
Maski-Ford à Louiseville

Adoptée à l'unanimité.

7.6. SIGNALISATION ROUTIÈRE

L'an passé, les employés n'ont pas eu le temps de réviser la signalisation routière et d'installer les panneaux manquants et les nouveaux panneaux acquis durant l'année. Il y aura un travail important à faire au printemps dont les panneaux (flèche unidirectionnelle) sur la route York.

7.7. PLAINTES DE DÉNEIGEMENT.

M. Legros s'est interposé devant le camion de déneigement pour empêcher le déversement de la neige dans l'entrée de cour. Un agent de la Sûreté du Québec est intervenu suite à une plainte contre le camionneur pour agression armée.

M. Legros prétend qu'il n'a pas à recevoir la neige provenant de la rue Curé Bourgeois et qu'il y a abus. Il est d'accord à recevoir la neige du chemin Petit Rang Sainte-Catherine. Une lettre avait été expédiée au propriétaire des lieux mentionnant que le conseil approuvait la technique de déneigement de l'entrepreneur. C'est la façon la plus sécuritaire de déneiger.

On sait que la loi sur les compétences municipales permet à la Municipalité de projeter la neige sur les terrains privés lors de l'opération de déneigement des chemins.

M. Stéphane Lagacé, propriétaire au 1811 rue Principale, a fait une plainte à l'effet que le camion de déneigement a poussé dans sa cour la neige du chemin de façon abusive, ensevelissant ainsi les véhicules stationnés dans la cour. Les photos semblent donner raison au propriétaire, mais il faut tenir compte qu'il y a eu des vents violents durant la soirée du 4 janvier et la nuit suivante, provoquant une accumulation de neige importante dans le chemin et causant également une accumulation de neige autour des véhicules stationnés dans la cour.

7.8. ÉCLAIRAGE PUBLIC.

Des lampes d'éclairage public seront installées à l'intersection des rues privées et des chemins municipaux au printemps prochain.

Volailles Giannone demande à ce qu'une lumière soit installée devant la sortie des remorques à l'abattage pour assurer un meilleur éclairage dans le secteur. On pourra ajouter cet item lors des négociations avec l'abattoir pour l'eau potable et le zonage.

7.9. TRAVERSE DES VOIES FERRÉES

Le directeur adjoint a communiqué avec Transport Canada concernant les traverses de voie ferrée. La Municipalité doit remplir un formulaire avec beaucoup d'informations demandées sur chacune des traverses de voie ferrée. On devait normalement fournir le formulaire avant le 28 novembre. On a toute de même beaucoup de vérification à effectuer pour compléter le formulaire.

7.10. LES PONTS

Les employés municipaux doivent effectuer des travaux mentionnés sur les rapports d'inspection du Ministère des Transports. L'an passé, les employés n'ont pas eu le temps de faire ces travaux. Il est nécessaire de respecter les demandes du Ministère sur l'entretien des ponts suite aux inspections qu'il effectue.

Le pont de bois du rang Saint-André sera réparé temporairement pour éviter une fermeture avant sa réfection complète durant l'hiver prochain. Le pont sera fermé durant deux semaines pour les travaux. On ne connaît pas encore la date des travaux. La Municipalité a reçu un avis du processus d'appel d'offres en date du 20 décembre 2016.

Le pont de bois du rang Saint-André S.O. sera complètement refait cet été. Le pont sera fermé pendant quatre semaines pour assurer les travaux. On ne connaît pas également la date des travaux.

7.11. TRAVAUX CHEMINS

En 2017, il est prévu de finir les travaux de pavage sur le rang Saint-André, sur Bel-Automne et sur la route Sainte-Thérèse.

Il est prévu de faire la réfection des accotements sur le Grand Rang Sainte-Catherine et sur le rang Saint-André sur les sections qui ont été pavées voilà quelques années.

Il y aura beaucoup de travaux d'entretien (glissières de sécurité, émondage, branches) à effectuer en 2017 sur les chemins.

Autorisation de paiement des travaux à l'entrepreneur

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Michel Laferrière et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le paiement des travaux réalisés à l'entrepreneur avec une retenue de 10% lorsque l'ingénieur, Stéphane Allard, aura approuvé la facturation de demande de paiement. Il est également résolu de déduire du montant dû à l'entrepreneur les dommages causés au câblage de Bell Canada ainsi que les dommages causés au véhicule de M. Vincent Coulombe.

rés. 09-01-2017

Adoptée à l'unanimité

7.12. PROGRAMME D'HYDRO-QUÉBEC BRANCHÉ AU TRAVAIL

Hydro-Québec subvention les bornes de recharge destinées aux employés des entreprises, des organismes ou des municipalités. Il subventionne 50% des coûts d'installation d'une borne de recharge jusqu'à concurrence de 5 000\$ par borne de recharge.

8.0. HYGIÈNE DU MILIEU.

Eau potable

8.1. PROGRAMME D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE.

Calibration des débitmètres du réseau Saint-Viateur.

Il faudra trouver un moyen de calibrer les trois débitmètres du réseau Saint-Viateur pour en réduire le coût. La calibration est effectuée par une firme spécialisée et s'avère dispendieuse, soit environ 1 500\$.

Installation de compteurs pour les commerces, les producteurs agricoles et les industries

Des compteurs seront installés pour les entreprises agricoles, les commerces et les industries. Les compteurs et leur installation seront facturés aux propriétaires concernés. La Municipalité doit adopter un règlement concernant la gestion et l'installation des compteurs d'eau.

8.2. RÉNOVATION DE LA CENTRALE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE.

On ira en appel d'offres probablement vers la fin janvier. L'ingénieur devrait avoir complété les plans et le devis.

8.3. AUDIT DE LA CENTRALE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE.

Les centrales de traitement de l'eau potable qui desservent plus de 5 000 personnes doivent faire l'objet d'un audit par un ingénieur indépendant à tous les 5 ans pour s'assurer que le règlement sur l'eau potable est respecté.

Nous ne sommes pas obligés de faire un audit mais nous croyons que le Ministère de l'Environnement effectue présentement un audit de notre centrale par leur visite fréquente et par certaines analyses qu'il effectue.

Matières résiduelles

8.4. REDISTRIBUTION DES REDEVANCES POUR L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.

La Municipalité recevra la somme de 10 402.97\$ pour les redevances sur l'élimination des matières résiduelles. Ce montant a été établi selon la population, selon la performance résidentielle et selon la performance résidentielle incluant les ICI (institutions, commerces et industries).

Élimination résidentielles moyenne kg/pers/année :

Municipalité : 380 (394)

Même groupe : 324 (323)

Toute le Québec : 281 (289)

Élimination territoriale moyenne kg/pers/année :

Municipalité : 663 (532)

Même groupe : 431 (437)

Tout le Québec : 495 (509)

8.5. COLLECTE DES MATIÈRES PUTRESCIBLES.

La collecte des matières putrescibles débutera en juin 2017. Il y a un article dans la revue 3RVC concernant la collecte des matières putrescibles. Au Québec, comme en Ontario et en Europe, les résultats de la collecte des matières putrescibles sont très décevants. Les taux de récupération des résidus verts sont très bien et varie de 80 à 95%, mais le taux de récupération des résidus alimentaires est de seulement 30%. L'étude démontre également qu'il y a plus de 35% des matières organiques qui se trouvent dans les poubelles plutôt que dans le bac brun. Il y a également beaucoup de contaminants dans les bacs bruns qui peuvent atteindre 30%.

Il y a encore beaucoup de sensibilisation à faire concernant la collecte des matières putrescibles afin d'obtenir les résultats visés pour atteindre les objectifs visés par le plan de gestion des matières résiduelles.

Eaux usées

8.6. PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES.

Il y a 17 propriétaires qui ont déposé un estimé par un entrepreneur des coûts de leur installation septique et qui avaient effectués une analyse de sol. Donc, le nombre d'installations installées et payées par le dernier règlement d'emprunt est d'approximativement le même que les deux années précédentes.

Il y a peu de personnes qui ont communiqué avec la municipalité et qui voulaient la prolongation du programme en 2017.

8.7. FORMATION POUR LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES.

Le collège de Shawinigan nous avisera lorsqu'Emploi Québec inscrira les employés à la formation sur le traitement des eaux usées.

8.8. VIDANGE ET MESURAGE DES FOSSES SEPTIQUES.

L'imposition sur le compte de taxes 2017 se fera de la même façon que l'an dernier. L'année prochaine, la taxation des vidanges des fosses sera probablement

effectuée de façon générale et non pas individuellement. La Municipalité doit s'assurer que la MRC rende obligatoire le mesurage et que la vidange de la fosse soit effectuée seulement si la mesure est concluante.

9.0. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

9.1. VERSEMENT À L'OMH DE LA CONTRIBUTION DE LA MUNICIPALITÉ.

rés. 10-01-2017

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Gérald Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le versement de sa contribution à l'OMH de Saint-Cuthbert selon les prévisions budgétaires 2017 de l'organisme.

Adoptée à l'unanimité

9.2. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'OMH 2017

rés. 11-01-2017

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert adopte les prévisions budgétaires 2017 de l'OMH de Saint-Cuthbert.

Adoptée à l'unanimité

9.3. EMBELLISSEMENT ET AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

rés. 12-01-2017

Il est proposé par M. Éric Deschênes appuyé par M. Gérald Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accorde un montant maximum de 12 000\$ pour l'embellissement et les aménagements du plan proposé par le comité des Pouces Verts et ce montant inclut :

- 1- L'entretien complet de tous les aménagements actuels.
- 2- Les autres aménagements et améliorations paysagers au parc ou ailleurs prévue par le comité des pouces verts et qui doivent être approuvés par le conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité

9.4. ACCÈS ET AMÉNAGEMENT À LA RIVIÈRE PAR LE PARC MUNICIPAL

Nous n'avons pas eu de réponse concernant la demande d'aide financière à Canada 150. Le conseil n'a pas pris de décision finale sur l'utilisation du pacte rural pour ce projet.

9.5. ENGAGEMENT D'UN DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

rés. 13-01-2017

Il est proposé par M. Éric Deschênes appuyé par M. Gérald Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise l'engagement de M. François Ricard à titre de directeur des travaux publics et autorise le maire et le directeur général à signer le contrat avec celui-ci. Il est également résolu que M. François Ricard est nommé inspecteur en bâtiments et en environnement pour la Municipalité de Saint-Cuthbert.

Adoptée à l'unanimité

9.6. MAISON INCENDIÉE RANG SAINT-ANDRÉ S.O.

La Cie d'Assurance Intact Assurance ne savait pas que le propriétaire de la maison avait déclaré la faillite. L'Assurance avait payé mais avait enregistré une hypothèque légale. La responsable du dossier, Mme Lorraine Boivin, communiquera avec la Municipalité bientôt pour faire connaître leur intention concernant la maison.

10.0 LOISIR ET CULTURE

10.1. HOCKEY MINEUR, PATINAGE ARTISTIQUE ET AUTRES.

La Municipalité devrait réviser le montant remboursé pour le hockey mineur. Nos montants de remboursement ne sont pas proportionnels au montant imposé par la ville. La Municipalité de Ste-Geneviève et de St-Ignace rembourse 50% des frais totaux. Lavaltrie et Lanoraie ont des ententes avec Berthierville. Lanoraie paie environ 33% des coûts totaux et Lavaltrie environ 45% des coûts totaux.

rés. 14-01-2017

Il est proposé par M. Michel Laferrière appuyé par M. Pierre Ducharme et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert rembourse les montants supplémentaires pour des inscriptions à des activités sportives ou récréatives lorsque la municipalité donnant le service demande un supplément pour les non-résidents. Il est également résolu que le conseil remboursera les montants supplémentaires pour le patinage artistique d'un montant maximum de (407\$) et remboursera pour le hockey mineur à raison de 35% des coûts totaux des frais d'inscription et des frais supplémentaires imposés par la ville de Berthierville.

Adoptée à l'unanimité

10.2. FESTIVITÉS ANNUELLES

Nous n'avons pas reçu de réponse à notre demande d'aide financière dans le cadre du programme Canada 150 pour des festivités qui se tiendraient la fin de semaine de la fête de la reine.

Il est prévu de faire les mêmes activités annuelles soient : la bénédiction des motos, l'échange de vivace et la distribution d'arbres. Une demande d'aide financière a été faite pour un souper spectacle le samedi soir sous le chapiteau et des activités familiales le dimanche. Une aide financière de 22 500\$ a été faite et un montant de 11 000\$ est assumé par la Municipalité et par la vente de billets aux citoyens.

10.3. CONTRIBUTION À DES ORGANISMES.

rés. 15-01-2017

Il est proposé par M. Éric Deschênes appuyé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accorde la somme de 4000\$ pour les coûts d'impression du journal municipal. Il est également résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accorde la somme de 2 000\$ au comité des Pouces Verts ainsi qu'une somme de 1 500\$ aux Amis de la Chicot qui devront, toutefois, faire approuver leur projet par le conseil, avant d'engager des sommes payables par la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

10.4. SUIVI DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET LA DÉMARCHE AMIS DES AÎNÉS

La Municipalité a réalisé plusieurs actions prévues à la PFMADA, toutefois, il reste plusieurs autres actions à réaliser. Le conseil doit engager une directrice des loisirs avant de discuter du suivi de la politique familiale et la démarche amis des aînés.

10.5. BIBLIOTHÈQUE

rés. 16-01-2017

Il est proposé par M. Éric Deschênes appuyé par M. Gérald Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accorde les budgets suivants à la bibliothèque :

1- Frais de déplacement et compensations des bénévoles	500\$
2- Informatique (provision et frais CQLM)	748\$
3- Bibliothèque centrale	10 000\$
4- Ameublement	1 500\$
5- Fournitures de bureau et papeteries	300\$
6- Achats de livres	900\$
7- Volumes perdus ou endommagés	100\$
8- Formations	150\$
9- Bibliothèque de rue	1 000\$

Adoptée à l'unanimité

10.6. TABLES PIQUE-NIQUE, BANCS ET BACS

rés.17-01-2017

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert demande des prix pour l'achat de bancs et des tables de pique-nique au parc selon des prévisions budgétaires de 5000\$.

Adoptée à l'unanimité

10.7. SUBVENTION DU DÉPUTÉ POUR L'ŒUVRE DE MME YOLANDE HARVEY.

Le député accordera un montant de 2000\$ lors de la distribution de la subvention provenant de son budget discrétionnaire en 2017.

10.8. PROGRAMME FONDS POUR L'ACCESSIBILITÉ

La demande d'aide financière du Club FADOQ Belmond dans le cadre du programme fonds pour l'accessibilité a été accordée. La municipalité contribue à la rénovation pour un montant de 10 491\$ et le Gouvernement du Canada pour une somme de 19 483\$. Les travaux ont pour but d'aménager des toilettes adaptées, une entrée extérieure adaptée et comprend certains travaux de réaménagement des locaux. Le Club FADOQ recevra bientôt les documents concernant une entente avec le Gouvernement du Canada.

10.9. CHAISES ET TABLES POUR L'ANCIEN CHALET DES LOISIRS.

rés. 18-01-2017

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Gérald Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise la demande de prix pour l'achat de 30 chaises et de 6 tables pour l'ancien chalet des loisirs.

Adoptée à l'unanimité

10.10 EMPLOI ÉTÉ CANADA

rés. 19-01-2017

Il est proposé par M. Yvon Tranchemontagne appuyé par M. Pierre Ducharme et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise une demande d'aide financière à Emploi Été Canada pour l'emploi d'étudiants pour le camp de jour et pour le secrétariat administratif.

Adoptée à l'unanimité.

10.11 LEADER COMMUNAUTAIRE POUR LES FÊTES DE CANADA 150

rés. 20-01-2017

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Michel Laferrière et résolu que le conseil de la Municipalité désigne M. le Maire, Bruno Vadnais, à titre de leader communautaires pour les festivités du 150^e du Canada.

Adoptée à l'unanimité.

11.0. LISTE DES TRAVAUX PUBLICS.

Ponts

- Grattage et peinture des ponts de bois et de béton. (sauf St-André et St-André S.O.)
- Réparation des garde-fous et des chasse-roues des ponts de bois Gonzague-Brizard et Ste-Thérèse.
- Réparation des ponts de bois : voir rapport du Ministère des Transports

Travaux divers ménage et nettoyage

- Garage intérieur et entrepôt
- Cour arrière du garage et cour eaux usées
- Ménage vieux chalet des loisirs
- Mettre couvert sur puits Meunerie Brandon : urgent danger pour les enfants

Travaux de voirie

- État du ponceau près du 3770, rang St-André, trop haut et rempli de terre M. Louis-Philippe Mailloux
- Abattage des arbres rang York
- Réservoir à essence cours d'eau Pont St-André S.O.
- Nettoyage ponceau entre Éric Fafard et Maurice Fafard plein au $\frac{3}{4}$
- Travaux de fossé sur le rang St-Esprit
- Arracher accotements Bel-Automne et arracher accotements St-Esprit
- Vérifier accès entrée au 3589 Grand Rang Ste-Catherine endommagé par le camion de vidanges des fosses 450-836-3768 (Alain Laroche Denis Bourgeois)
- **Accotements en pierre Grand Rang Ste-Catherine et St-André avec épandeur**
- Nettoyage du fossé devant la propriété de Lucien Fafard sur la rue Principale

Signalisation

- Travaux signalisation routière : 50 Km/heure rue du Moulin, Flèche unidirectionnel rang York, panneaux vélos, panneaux achetés en mai et non installés

- Amélioration signalisation piste cyclable : pictogramme sur asphalte, panneaux plus nombreux.

Bâtisses

- Peinture : fer forgé perron arrière, peinture cadres de porte caserne, poteaux jaunes site eaux usées
- Vérification des événements sur le toit : bouché ?

Parc

- Émondage des arbres pour éclairage terrain de tennis

Usine de filtration

- Nettoyage du décanteur

Aqueduc

- Entrée d'eau Marc Grégoire bonhomme à eau 1160 rang Sud
- **Lecture des compteurs d'eau**

Égout

- Vidanges des regards chemins des étangs et à l'entrée des étangs.

Conteneur à ordures.

- Réparer les conteneurs à ordures, les réparer et les peindre : Couverts usine et celui rue Vadnais

12.0. COURRIER

L'urbanisme : Offre de service en aménagement du territoire et urbanisme
MRC d'Autray : Règlement d'emprunt de 84 000\$ pour des équipements informatiques et règlement d'emprunt de 1 686 000\$ pour des équipements incendie.

FCM : Demande d'adhésion à la Fédération Canadienne des Municipalités

CPTAQ : Demande de M. Noël Marcoux accepté pour les installations septiques.

Ministre de l'Agriculture : Accusé de réception de la résolution concernant le programme de crédit agricole.

MMQ : Ristourne de 5 000 000\$ de dollars.

13.0. PÉRIODE DE QUESTIONS

Étienne Bertrand demande s'il peut utiliser les chaises et le système de son pour la soirée du 18 janvier.

-Le conseil donne son accord.

Mme Huguette Brizard mentionne qu'il y a eu une roulotte de stationner sur un terrain dans le rang Nord et dans laquelle des personnes résidaient.

- Le règlement n'autorise pas de résider dans une roulotte. Le nouvel inspecteur fera le suivi.

14.0. ADOPTION DES COMPTES

rés. 21-01-2017

Il est proposé par M. Pierre Ducharme appuyé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert adopte les comptes et autorise

M. Bruno Vadnais et le directeur général, M. Richard Lauzon à les payer avec recours si possible.

Adoptée à l'unanimité.

Comptes à payer (folio 260597) 2016		
IGA Supermarché Fafard		
<i>Réception</i>	05-12-16	52.92
Harnois Groupe Pétrolier		
<i>Huile à chauffage</i>	Fh022658190	1 164.29
Énergie Sonic		
<i>Diesel</i>	0043103426	1 601.21
<i>Diesel</i>	0043367409	785.55
Menu Exquis		
<i>Réception des fêtes traiteur</i>	2709	1517.67
Dépanneur du village		
<i>Essence</i>	6200119	21.36
Daniel Drainville		
<i>Traiteur boisson réception des fêtes</i>	010120	238.20
Explornet		
<i>Internet chalet</i>	15921184	73.57
MRC de d'Autray		
<i>Mesurage des boues et planification administration BFS</i>	51602	14 598.00
<i>Enfouissement, collecte RDD collecte transport BFS</i>	51582	34 898.26
<i>Transport en commun ligne 158</i>	51647	223.00
<i>Transport en commun ligne 138</i>	51639	1299.26
<i>Évaluation</i>	51614	4261.37
<i>RDD et enfouissement</i>	51692	5624.26
Sany		
<i>Rechange vadrouille, savon à main, nettoyeur général,</i>	3185820	141.92
Groupe Conseil Novo SST		
<i>Cotisation annuelle</i>	1738120	1 400.12
Marché Ami St-Cuthbert		
<i>Réception des fêtes</i>	101939	644.33
FQM		
<i>Messagerie Dicom</i>	86021	179.86
Signal		
<i>Service de livraison cueillette lumières</i>	79408	191.14
Les Services EXP		
<i>Laboratoire et essais travaux pavage</i>	351734	17 400.32

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CUTHBERT

<i>Laboratoire et essais travaux pavage</i>	353107	3 955.61
EBI Centre du Camion		
<i>Vignettes, inspection camion, inspection remorque,</i>	B15163 B15125 B15091 B15090	288.60
<i>Pneu radial trail RH main d'œuvre</i>	B15264	882.15
<i>Lame avec trou, coupe</i>	B15323	44.34
<i>Pneu, boîte de direction, main d'œuvre</i>	B15263	1 311.86
Signal		
<i>Location lumières travaux pavage</i>	79147	1 724.62
Clément Laferrière		
<i>Sable et transport pour abrasifs</i>	1499	7 184.94
Bélangier Sauvé		
<i>Dossier aérodrome</i>	0812-16	1 380.44
Linde		
<i>Acétylène</i>	55418574	72.20
GC Alarme Sécurité		
<i>Surveillance alarme</i>	18780	21.56
Secur Auto		
<i>Entretien camion lumières, gromette, connecteur</i>	5488	204.24
Sel Warwick		
<i>Sel abrasifs</i>	157853 157848	11 129.89
Buro Plus		
<i>Papier copieur, papier bleu</i>	128341 127889	254.46
Gratex		
<i>Kit de poussé, patin d'avance pièces pour gratte extensible</i>	19-12-16	517.34
Nortrax		
<i>Couteau, GB, boulon</i>	651353	579.77
Toshiba		
<i>Entretien et copies</i>	3039792	125.08
Jean-Pierre Bacon		
<i>Castors 3 150\$et déplacement 100\$</i>	04	250.00
Les Emballages Carrousel		
<i>Papier essuie main, papier toilette</i>	464362	236.76
Sintra		
<i>Asphalte froid, MB5</i>	25-0612-01985 25-0406-03780 25-0406-03793	580.47
Carrière St-Barthélemy		
<i>Pierre</i>	06677	87.64
Lignes MD		

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CUTHBERT

<i>Lignage chemin</i>	10059	2 912.01
Sany		
<i>Nettoyeur toilette, bloc urinoir, lave vitre, savon à main, bleu toilette, sacs à ordures,</i>	3176760	267.66
Machinerie Nordtrac		
<i>Filtre, bulb, headlamp, left hand latch</i>	3011123 3011162 3011163	396.27
Guy Bourgeault et Fils		
<i>Réparation sentinelle avec nacelle lumière</i>	38701	162.87
Les Équipements J.M. Dubois		
<i>Boyau hydraulique, huile pour souffleuse, huile 80390, lumière,</i>	9550 9322 9341 9318	178.43
Quincaillerie Saint-Cuthbert		
<i>Lumières décoration. embout, micro-onde, botte, pelle carré, courroie, pulvérisateur, gant pvc, pinceau, tay rap, gants, rallonge, collier serrage, collier ressort, boulon, écrou, balise réflecteur neige, semelle chauffante, chauffe-main, gant leboflex double, imperméable, rondelles caoutchouc, boyau remplissage, chlorure calcium, sauve plancher, nipple, soupape, union, gants cuir coton, cadenas laminés, adaptateur, courroie, ballast fluorescent, horloge bibliothèque</i>	115845 115690 115740 115887 115930 116126 116146 116142 116037 115905 115988 115926 115746 115733 115987 115944 114576 114770 114659 114759 115535 115717 115716	1 046.24
Comptes payés adm. générale		
Nancy Destrempes		
<i>Remboursement patinage artistique</i>	0117	407.18
Richard Lauzon		
<i>Assemblées CCU, assemblées spéciales, frais déplacement le 4 et 6 octobre Joliette du 1^{er} septembre au 27 décembre</i>	413	1 118.64
Pitney Workes		
<i>Timbres</i>	13-12-2016	619.23
Transport Casco		
<i>Installation septique Stéphane Beauchamp</i>	5698	11 727.45
Nordikeau		
<i>Attestation conformité Beauchamp</i>	55992	454.15
Énergie et ressource naturelle		
<i>Mutations</i>	201034117038	52.00
Mario Du Paul		
<i>Ménage salles</i>	415	400.00
Explornet		
<i>Internet eaux usées</i>	446922	83.91
Richard Lauzon		
<i>Remboursement caisse disco réception des fêtes</i>	410	500.00

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CUTHBERT

Bruno Vadnais		
<i>Frais déplacement rencontre Mascouche</i>	412	95.42
Ghyslain Lambert		
<i>Attestation de conformité Bourbonnais, Brazeau, Larose et plan Bourbonnais</i>	GB002 GB001 SB002 FL002	1 207.23
Excavation Champagne		
<i>Installation septique Brazeau</i>	9657	15 377.91
Excavation DES		
<i>Installation septique</i>	00565	8 623.15
Gabriel Bourbonnais		
<i>Installation septique</i>	Factures	2 581.88
Mario Du Paul		
<i>Ménage 17 décembre chalet et salle, 10 décembre, 3 décembre</i>	408 411 406	250.00
Sel Warwick		
<i>Sel abrasifs</i>	157470	6 893.35
Hydro-Québec		
<i>Éclairage public</i>	15-11-2016	253.23
Visa Desjardins		
<i>Logiciel Adobe Acrobat</i>		20.69
Telus		
<i>Cellulaires</i>		252.76
9306-1380 Québec Inc. (Asphalte Général)		
<i>Travaux pavage</i>	10105	638 745.98
Vincent Coulombe		
<i>Réparations dommages retenue contrat entrepreneur</i>		845.07
Vacuum Saint-Gabriel		
<i>Vidange fosse lors des travaux d'installation septique</i>	18356	320.01
Énergie ressources naturelles		
<i>Mutations</i>	20103107634	16.00
Comptes à payer (folio 261019)		
Harnois Groupe Pétrolier		
<i>Huile chauffage</i>	Fh022569360	533.65
Produit Sanitaire des Plaines		
<i>Chlore</i>	102613	597.87
Les Équipements J.M. Dubois		
<i>Zert</i>	9178	4.26
ELPC		
<i>Internet</i>	610008 60242	176.96

Wolseley		
<i>Matériel aqueduc</i>	8029397 8029396 8072841	920.65
Guy Bourgeault et Fils		
<i>Fusible et contacteur brûlé, remplacer contacteur pour compresseur, test ampérage pompe eau brute</i>	38750	93.13
Comairco		
<i>Entretien compresseur et surpresseur eaux usées</i>	37707	550.23
<i>Entretien compresseur et surpresseur</i>	37708	450.29
Comptes payés aqueduc		
Cégep St-Laurent		
<i>Formation aqueduc David Destrempe</i>	141485	1782.11
Benoit Brizard		
<i>Frais déplacement et cellulaire</i>	414	89.40
<i>David Destrempe</i>		
<i>Frais déplacement formation</i>	409	71.54
<i>Bell Canada</i>		
<i>Téléphone usine</i>	22-12-2016	109.73
<i>Hydro-Québec</i>		
<i>Électricité</i>	30-11-2016	1 963.01
CN		
<i>Droit de passage</i>	9500167925	17.25
Réseau St-Viateur		
Environnex		
<i>Analyse eau</i>	319343	68.53

15.0. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

rés. 22-01-2017

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que l'assemblée est levée.

Adopté à l'unanimité

Je, Bruno Vadnais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Bruno Vadnais, maire

Richard Lauzon, directeur général et sec.-trésorier

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées ou acceptées par le conseil lors de la présente assemblée.

Certifié à Saint-Cuthbert ce 9^e jour du mois de janvier 2017

Richard Lauzon
Directeur général et secrétaire-trésorier